



Modifications légales et réglementaires relatives au Chèque annuel de formation

Le bureau du CIF a approuvé les propositions de modifications légales et réglementaires relatives au Chèque annuel de formation (CAF). Ces propositions font suite aux recommandations de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) et poursuivent les buts suivants :

- Clarifier les objectifs de formation poursuivis au travers du CAF;
- Assouplir les règles d'attribution du chèque pour les personnes les plus faiblement qualifiées;
- Mettre en place un système de contrôle des présences aux cours pour les bénéficiaires du CAF afin de vérifier d'une part, le suivi effectif des formations financées et, d'autre part, la conformité des offres de formation effectivement proposées;
- Réaliser une évaluation qualitative du dispositif et mettre en évidence des actions d'amélioration.

Ces propositions de modifications seront prochainement adressées au Conseil d'Etat.

Développement de la prestation Conditions cadres à l'entrée en apprentissage (CCEA)

La prestation CCEA, développée dans le cadre des travaux du CIF, offre la possibilité aux associations et centres de formation professionnelle d'utiliser les épreuves communes de fin de 9^{ème} année en français et en mathématiques dans le cadre de leur sélection à l'entrée en apprentissage. Plus de 1300 candidat-e-s à l'entrée en apprentissage ont été concerné-e-s par cette prestation en 2008.

Afin de permettre une meilleure flexibilité de ce dispositif, il est proposé de développer un test informatisé sur la base des épreuves communes de fin de 9^{ème} année (banque d'items des épreuves existantes en français et en mathématiques). Les candidat-e-s à l'entrée en apprentissage pourront passer ce test gratuitement dans les locaux de la Cité des métiers permanente, située au premier étage de l'OFPC. Le test pourra être passé sur inscription, à n'importe quel moment de l'année.

Se situant dans la continuité de la prestation CCEA, le développement de cet outil pourra démarrer à la rentrée 2009. Une demande de financement du projet sera adressée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC).

Surveillance de l'apprentissage

Le bureau du CIF a examiné la situation de la surveillance de la formation professionnelle initiale au 1er mai 2009.

93% des apprentis ont un commissaire, contre seulement 50% à fin novembre 2008. Les 315 apprenti-e-s sans commissaire proviennent essentiellement de domaines où il n'y a pas d'association professionnelle. Conformément aux décisions prises lors de la dernière séance de bureau (cf. Brèves no 7), l'OFPC appliquera l'article 50 de la loi sur la formation professionnelle et fera appel à des personnes extérieures aux associations pour remplir la fonction de commissaire auprès de ces jeunes.

Seuls 20% des apprenti-e-s de première année ont bénéficié d'une visite de leur commissaire, alors que la loi prévoit deux visites la première année. Vu le retard pris dans la mise en place du nouveau système de surveillance, un délai supplémentaire à fin septembre est accordé aux commissaires pour effectuer les visites manquantes.

Programme de soutien aux entreprises formatrices

Le bureau du CIF a donné un préavis favorable à la mise en place d'un programme de soutien aux entreprises formatrices en formation initiale en deux ans. Ce projet a comme objectif d'accompagner les entreprises visant à les décharger de toutes les tâches administratives et organisationnelles liées à la formation. Les entreprises qui bénéficieront de ce programme de soutien pourront ainsi s'occuper uniquement de la formation pratique en entreprise.

Le bureau appuie ce projet qui pourrait démarrer dès septembre 2009. Une demande de financement, couvrant 80% des coûts sera prochainement adressée à l'OFFT, dans le cadre des mesures de stabilisation de la formation professionnelle

(soutien aux entreprises formatrices).

Mandat concernant le rattachement du domaine de l'intendance

Le bureau du CIF a adopté un mandat visant à clarifier le positionnement des formations du domaine de l'intendance au sein des pôles de formation. Un groupe de travail étudiera les arguments pour ou contre un éventuel transfert du domaine de l'intendance du CFP Santé social (rattachement actuel) au CFP Services Hôtellerie -Restauration (SHR). Le groupe de travail est composé de représentants du CIF, de l'OFPC, des président-e-s des commissions de formation professionnelle Santé social et SHR, ainsi que des associations et des centres de formation professionnelle concernés. Son rapport est attendu d'ici à fin octobre 2009.

Rencontre avec le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique

Quatre ans après la signature du document d'engagement "Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle", une rencontre aura lieu le 9 juin 2009 avec le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique pour faire un bilan de l'avancement des travaux. Cette rencontre réunira les membres du bureau du CIF, les Présidents de l'UAPG et de la CGAS, ainsi que le Président de l'Association Cité des métiers et de la formation. Les mesures et actions contenues dans le document ont été régulièrement examinées lors des travaux du CIF et un rapport de suivi a été réalisé en 2007.

Dates des prochaines séances du CIF

Les prochaines séances du bureau auront lieu le 16 juin, le 25 août, le 29 septembre, le 10 novembre et le 15 décembre 2009.

L'Assemblée se réunira le 18 juin et le 15 octobre 2009. La séance du 18 juin sera précédée par une visite de la Cité des métiers permanente.